



Open data : 9 territoires expérimentaux pour aider les communes à ouvrir leurs données



© Patrick Vedrune

L'opendata local ne ralentit pas. Axelle Lemaire et Estelle Grelier, respectivement secrétaire d'Etat au numérique et aux collectivités territoriales ont désigné le 9 décembre les territoires expérimentaux qui aideront les communes de plus de 3500 habitants à ouvrir leurs données publiques.

Le rythme reste soutenu pour l'opendata des collectivités locales. En juin, alors que la loi pour une République numérique est encore en discussion, Axelle Lemaire et Estelle Grelier saisissent l'association Opendatafrance pour conduire une étude analysant les facteurs de réussite de l'ouverture des données publiques à l'échelle de l'ensemble des collectivités locales. La loi Lemaire prévoit en effet l'opendata par défaut (obligatoire et gratuit) pour les collectivités de plus de 3500 habitants à compter du 1er janvier 2017.

En octobre, l'association rend ses recommandations, dans un rapport qui préconise un accompagnement des collectivités locales, sur plusieurs tableaux : « dotation » en données étatiques disponibles au niveau local, identification d'un socle de données locales prioritaires, et surtout, formation et accompagnement des élus et des équipes.

Opendatafrance suggère sur ce point de désigner 8 territoires pilotes, de toute strate, qui animent leur réseau des collectivités locales pour expérimenter plusieurs modèles d'ouverture des données publiques.

Les territoires, désignés le 9 décembre dans le cadre du Sommet pour un gouvernement ouvert, seront finalement 9. Ils reflètent le dynamisme des acteurs locaux en matière d'opendata, sans s'astreindre à un panel représentatif des différents niveaux de collectivités, ni même d'administrations. Un pragmatisme permis par le réseau qu'a su tisser Opendatafrance dans l'écosystème de la donnée, et qui pourrait bien s'avérer payant à l'heure du bilan, à la fin de l'année 2017.



L'Etat promet qu'il apportera un soutien financier à l'expérience, tandis qu'opendatafrance « apportera un appui technique, assurera la mutualisation des ressources et l'émergence d'un socle commun de données ».

Les 9 territoires expérimentaux

Bretagne : groupement rassemblant le Conseil régional, le syndicat mixte MEGALIS, Rennes métropole, le département des Côtes d'Armor, St-Malo, Morbihan Energie ;

Occitanie : groupement rassemblant la Préfecture de région, Toulouse Métropole, le Conseil régional et le syndicat mixte numérique SMICA ;

Auvergne-Rhone-Alpes : groupement rassemblant la Préfecture de région et plusieurs partenaires dont les agglomérations d'Annecy et Grenoble ;

PACA : groupement rassemblant le conseil régional et le syndicat mixte numérique SICTIAM, les départements des Hautes-Alpes (04) et des Alpes de Haute-Provence (05), Nice Métropole, le CRIGE et la FING ;

Loire Atlantique : groupement rassemblant le conseil départemental et l'association LiberTIC ;

Charente Maritime : groupement rassemblant le syndicat mixte numérique SOLURIS et l'agglomération de La Rochelle ;

Bourgogne-Franche Comté : groupement rassemblant le GIP eBourgogne, Nevers Agglomération et d'autres partenaires dont le conseil départemental de la Nièvre

Mulhouse Agglomération

Val de Marne – syndicat mixte numérique InfoCom'94